

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19h45, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : Madame Madame Francine Tétreault, OMA, directrice générale et madame Nancy Forget, directrice générale adjointe et greffière adjointe.

Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1. Trésorerie

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.1.1 Adoption du règlement numéro 1183-1-17 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 1183-17 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 1 330 714 \$ et un emprunt de 1 330 714 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures d'une section de la rue Saint-Joseph entre les rues Bouthillier et Chambly à Marieville » afin de modifier les bassins de taxation numéros 2 et 3 pour qu'ils représentent les différentes propriétés réellement desservies par les différents services d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph »*

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 45.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M17-09-290

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3) DÉPÔT DE DOCUMENTS

4) ADMINISTRATION

4.1) TRÉSORERIE

5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1) ADOPTION DE RÈGLEMENT

5.1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1183-1-17 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183-17 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 330 714 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 330 714 \$ POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, D'IMPLANTATION D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES D'UNE SECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH ENTRE LES RUES BOUTHILLIER ET CHAMBLY À MARIEVILLE » AFIN DE MODIFIER LES BASSINS DE TAXATION NUMÉROS 2 ET 3 POUR QU'ILS REPRÉSENTENT LES DIFFÉRENTES PROPRIÉTÉS RÉELLEMENT DESSERVIES PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL DE LA RUE SAINT-JOSEPH »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 1183-1-17 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1183-17 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas

1 330 714 \$ et un emprunt de 1 330 714 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures d'une section de la rue Saint-Joseph entre les rues Bouthillier et Chambly à Marieville » afin de modifier les bassins de taxation numéros 2 et 3 pour qu'ils représentent les différentes propriétés réellement desservies par les différents services d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph » fut donné par madame Caroline Gagnon, conseillère, lors de la séance ordinaire du 22 août 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance, que monsieur Louis Bienvenu, maire suppléant, a présenté le projet de règlement numéro 1183-1-17 et a mentionné son objet et sa portée et que des copies étaient disponibles pour le public, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C 19);

CONSIDÉRANT que les mentions exigées par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ont été faites:

M17-09-291

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort
APPUYÉE PAR : Monic Paquette
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le règlement 1183-1-17 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 1183-17 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 1 330 714 \$ et un emprunt de 1 330 714 \$ pour les travaux de renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire, d'implantation d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs et de bordures d'une section de la rue Saint-Joseph entre les rues Bouthillier et Chambly à Marieville » afin de modifier les bassins de taxation numéros 2 et 3 pour qu'ils représentent les différentes propriétés réellement desservies par les différents services d'égouts sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph » tel que présenté.*

VOTE : POUR : 6
CONTRE : 0
ABSENT : 0

ADOPTÉE

5.2) AVIS DE MOTION

6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7) COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du maire au public

8) PÉRIODE DE QUESTIONS

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Gilles Delorme
Maire

Mélanie Calgaro, OMA, notaire
Greffière
